

Prestataires de soins : *informez la patiente des risques liés à l'utilisation de la mifepristone. Le médecin et vous devez signer de manière écrite ou électronique ce formulaire.*

Accord de soins :

1. Ayant décidé de prendre la mifepristone et le misoprostol pour interrompre ma grossesse, je m'engage à suivre les conseils de mon prestataire de soins pour savoir quand prendre chaque médicament, et que faire en cas d'urgence.
2. Je comprends que :
 - a. je prendrai la mifepristone le jour 1.
 - b. je prendrai les comprimés de misoprostol entre 24 et 48 heures après la mifepristone.
3. Mon prestataire de soins m'a informé des risques, notamment :
 - des saignements abondants
 - une infection
4. Je contacterai la clinique/le cabinet/le prestataire les jours suivant le traitement en cas de :
 - température de 38 °C (100,4 °F) ou plus pendant plus de quatre heures ;
 - saignements abondants (qui remplissent en une heure deux serviettes hygiéniques épaisses de taille normale, et ce, pendant deux heures de suite) ;
 - douleur ou d'inconfort intense au ventre (partie abdominale), ou en cas de « maladie », notamment s'il s'agit de faiblesse, nausées, vomissements ou de diarrhée pendant plus de 24 heures après la prise du misoprostol. Ces symptômes peuvent être le signe d'une infection grave ou d'autre problème (notamment une grossesse ectopique, une grossesse extra-utérine).

Mon prestataire de soins m'a informée que ces symptômes pourraient nécessiter des soins d'urgence. Si je ne peux pas me rendre immédiatement à la clinique ou au cabinet, mon prestataire de soins m'a informé des personnes à contacter et des actions à faire.
5. Je dois consulter mon prestataire de soins environ 7 à 14 jours après la prise de la mifepristone pour vérifier que ma grossesse ait bien été interrompue et que je me porte bien.
6. Je sais que, dans certains cas, le traitement peut s'avérer inefficace. C'est le cas chez environ deux à sept femmes sur 100 qui font ce traitement. Si ma grossesse continue après le traitement par mifepristone et misoprostol, je discuterai avec mon prestataire de soins d'une intervention chirurgicale pour interrompre ma grossesse.
7. Si j'ai besoin d'une intervention chirurgicale parce que les médicaments n'ont pas interrompu ma grossesse, ou pour arrêter des saignements abondants, mon prestataire de soins m'a informé qu'il pratiquera l'intervention ou qu'il m'adressera à un autre prestataire de soins qui s'en chargera.
8. J'ai le GUIDE DU MEDICAMENT pour la mifepristone.
9. Mon prestataire de soins a répondu à toutes mes questions.

Signature de la patiente : _____ Nom de la patiente (en caractères d'imprimerie) : _____ Date : _____

Signature du prestataire : _____ Nom du prestataire (en caractères d'imprimerie) : _____ Date : _____

Les formulaires d'accord de soins peuvent être fournis, complétés, signés et transmis sur papier ou par voie électronique.